

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 18 SEPTEMBRE 2012

Informations brèves

Affaires cantonales

Avenir d'Evologia et départ de son directeur

Evologia, l'ancien Site de Cernier constitué par décret du Grand Conseil d'octobre 1995, poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des professions de la terre et de la nature. Alors que l'actuel directeur d'Evologia Renaud Tripet fera valoir son droit à la retraite fin 2012 (cf ci-dessous), et après avoir mené une étude détaillée sur l'avenir du site, le Conseil d'Etat a décidé que la majeure partie des prestations d'Evologia seront reprises, dès le 1^{er} janvier 2013, par le Service de l'agriculture, à l'exception de celles liées au développement économique (promotion, gestion des terrains à vocation économique, ...) qui seront assurées par le Service de l'économie. Cette décision du gouvernement cantonal s'inscrit dans le cadre de son Programme de redressement des finances et de réforme des structures de l'Etat. Par cette mesure, le Conseil d'Etat renforce non seulement Evologia en tant que pôle de développement du secteur primaire, mais également en qualité de pôle de développement des secteurs secondaire et tertiaire. Il laisse par ailleurs aussi la porte ouverte aux discussions avec la future commune de Val-de-Ruz s'agissant de la reprise éventuelle de certaines prestations de proximité. Il permet enfin au Service de l'agriculture de poursuivre sa réorganisation entamée, en 2007, suite à la fusion des services de l'économie agricole et de la viticulture.

Engagé par le Conseil d'Etat en qualité de directeur du Site de Cernier en 2002, rebaptisé Evologia en 2004, M. Renaud Tripet quittera ses fonctions au 31 décembre 2012, faisant valoir son droit à la retraite. Au cours de ces dix années à la direction d'Evologia, M. Renaud Tripet a toujours œuvré avec compétence, conviction et enthousiasme au développement et à la renommée d'Evologia. Il aura ainsi contribué à professionnaliser les diverses prestations fournies, en particulier dans la réinsertion sociale et professionnelle, et à améliorer la perception de l'utilité et du sens d'un tel pôle de développement par le public. M. Renaud Tripet a notamment œuvré à la mise sur pied en 2003 de Poésie en Arrosoir, à la création en 2004 d'Evologia, aux échanges transfrontaliers des Jardins extraordinaires avec la Saline d'Arc et Senans en 2005, puis des Jardins musicaux en 2008, deux traditions qui se perpétuent depuis lors. En 2010, il a par ailleurs contribué au premier déploiement du festival des Jardins musicaux dans le Parc régional Chasseral et présenté les Jardins extraordinaires en qualité d'hôtes d'honneur au salon lausannois Habitat&Jardin. Le Conseil d'Etat adresse à M. Renaud Tripet ses sincères remerciements pour son engagement en faveur de l'Etat et l'assure de sa reconnaissance pour la fidélité avec laquelle il a servi les intérêts de l'Etat durant toutes ces années. Il lui présente ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

Contacts: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00, Renaud Tripet, directeur d'Evologia, tél. 032 889 36 15.

Protection des monuments et des sites: subvention provisoire de 400.000 francs à la commune du Locle et à la Fondation Ancienne poste

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention provisoire d'un montant de 400.000 francs à la commune du Locle et à la Fondation Ancienne poste pour les travaux de restauration du bâtiment de l'ancienne poste du Locle. Il s'agit de la première réalisation de la municipalité républicaine instituée après la Révolution neuchâteloise de 1848 et elle visait à répondre aux besoins de la localité et de l'industrie horlogère alors en plein essor. Cet Hôtel des Postes était considéré à l'époque comme "l'édifice le plus nécessaire à la localité pour faciliter les relations que le développement du commerce et de l'industrie a multiplié à l'infini". Sa construction débuta en avril 1856 sous la direction de l'architecte Hans Rychner, auteur de plusieurs réalisations importantes dans le canton, dont l'Observatoire cantonal à Neuchâtel et le Quartier Neuf au Locle. Le Recensement Architectural du Canton de Neuchâtel confère à l'Hôtel des Postes la note 1 sur une échelle de valeur décroissante de 0 (très remarquable) à 9 (sans intérêt) et l'Inventaire suisse d'architecture 1840-1920 le place parmi les plus beaux édifices postaux de Suisse. Tous signalent l'importance marquante du bâtiment à l'entrée de la ville côté La Chaux-de-Fonds. La confortation de l'édifice et la restauration de son enveloppe sont en voie d'achèvement, la Ville du Locle ayant confié l'élaboration du projet de réhabilitation intérieur et le futur fonctionnement du bâtiment à la Fondation Ancienne poste. Les frais subventionnables sont estimés à 2,5 millions de francs. En appliquant le taux de 16%, pour cet objet reconnu d'intérêt national par l'Office fédéral de la culture, la subvention cantonale accordée s'élève à 400.000 francs.

Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie, tél. 032 889 69 09.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 19 septembre 2012